

tières plus sûres, plus ouvertes et mieux gérées. Ces fonds sont destinés aux mesures suivantes :

- l'adoption d'une nouvelle technologie pour aider l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) à faciliter le passage à la frontière des marchandises et des personnes;
- la mise sur pied de nouvelles équipes intégrées d'application de la loi à la frontière qui regroupent plusieurs organismes policiers du Canada et des États-Unis pour coordonner les efforts en matière de renseignement et d'application de la loi le long de la frontière canado-américaine;
- l'adoption d'une technologie avancée d'échange de renseignements pour aider les agents des douanes à soumettre à un contrôle de sécurité les voyageurs qui se présentent aux aéroports et à d'autres points d'entrée au pays;
- l'acquisition d'un équipement plus perfectionné pour détecter la présence d'explosifs, d'armes à feu et de dangers, sans retarder la circulation légitime des marchandises et des touristes;

■ l'adoption d'une nouvelle technologie Internet sécurisée pour aider les petites entreprises à remplir les formalités douanières.

Sur cette somme de 1,2 milliard de dollars, 600 millions de dollars ont été alloués à un nouveau programme visant à améliorer l'infrastructure à la frontière, telle que les routes et les centres de traitement douanier des véhicules automobiles. Ce programme sera exécuté en collaboration avec des partenaires des secteurs public et privé des deux côtés de la frontière.

Le 3 décembre dernier, le secrétaire à la Justice des États-Unis, M. John Ashcroft, a rendu public un plan de 31,5 millions de dollars qui vise à améliorer la sécurité à la frontière canado-américaine. Deux cents militaires y seront déployés pour patrouiller l'espace aérien et pour accentuer les opérations de renseignements, et 400 soldats de la Garde nationale seront détachés aux principaux postes-frontières pour aider les douaniers à faciliter les débits routiers à la frontière nord.

En outre, le 3 décembre dernier, la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, M^{me} Elinor Caplan, le

solliciteur général, M. Lawrence MacAuley, et le secrétaire à la Justice des États-Unis, le général Ashcroft, ont signé une « déclaration conjointe sur la sécurité de la frontière et les migrations régionales », dont les principaux éléments sont repris dans la Déclaration sur la frontière intelligente.

Prochaines étapes

Le vice-premier ministre, M. John Manley, et le gouverneur Tom Ridge, directeur du Bureau de la sécurité intérieure, se sont de nouveau réunis en février et en mars 2002 pour faire le point sur les progrès accomplis relativement aux objectifs établis dans le plan d'action. Ils s'entretiendront à intervalles réguliers pour que la mise en œuvre du plan et la réalisation des objectifs progressent le plus rapidement possible. Ce plan d'action concerté est une importante démarche. Il reflète l'engagement des deux gouvernements à s'en inspirer pour élaborer les mesures qui peuvent être prises pour créer une « frontière intelligente ». La sécurité et la prospérité actuelles et futures du Canada sont tributaires d'une frontière gérée avec efficacité et efficience, en tout temps.

Le Canada, avec le soutien des gouvernements provinciaux et de l'industrie, poursuit une stratégie en deux volets pour protéger les intérêts canadiens dans ce dossier. Premièrement, le Canada conteste les actions du gouvernement américain, y compris sa législation, ses règlements et sa détermination dans les enquêtes commerciales, au moyen de tous les recours juridiques possibles. Le Canada conteste la validité des lois américaines et a entamé des mesures devant l'Organisation mondiale du commerce et l'ALENA. De façon parallèle, le Canada maintient des discussions continues avec le gouvernement des États-Unis pour déterminer s'il était possible d'en venir à une solution de rechange au litige afin de régler ce différend de longue date.

Pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard

Le 31 octobre 2000, le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) a appliqué des restrictions à l'importation des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette mesure a été prise après que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) eut confirmé la présence de la galle ver-

queuse dans des champs de cette province. Entre autres mesures, l'USDA a appliqué des restrictions aux mouvements des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard au Canada.

Selon le Canada, les restrictions américaines n'ont aucun fondement scientifique et vont à l'encontre des obligations contractées par les États-Unis dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, M. Lyle Vanclief, et le ministre du Commerce international, M. Pierre Pettigrew, ont soulevé la question auprès de leurs homologues américains, et le premier ministre Jean Chrétien auprès du président George W. Bush dans le cadre du Sommet des Amériques qui s'est tenu à Québec en avril 2001.

Le 26 avril 2001, l'ACIA et l'USDA ont mis la dernière main à un ensemble de conditions qui limite l'accès de l'Île-du-Prince-Édouard au marché américain pour la récolte agricole de 2000. Les deux parties ont en outre convenu de poursuivre les discussions dans le but d'obtenir de meilleures conditions d'accès au marché américain pour la récolte de